

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 août à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Claude Vadnais, Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

Est absent monsieur le conseiller Michael Bazinet.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉAMBULE

- 1.1.** Ouverture de la séance
- 1.2.** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1.** Adoption des comptes payés
- 3.2.** Adoption des comptes à payer
- 3.3.** Adoption du règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle
- 3.4.** Adoption du règlement numéro 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité
- 3.5.** Adoption du règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité
- 3.6.** Adoption du règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau
- 3.7.** Autorisation du versement d'une compensation financière - Travaux des puits nos 5 et 6
- 3.8.** Autorisation du versement d'une prime temporaire pour l'attribution de responsabilités additionnelles durant le congé de maternité de la directrice adjointe
- 3.9.** Dépôt des états financiers et du vérificateur externe
- 3.10.** Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financiers et du vérificateur
- 3.11.** Autorisation au directeur général pour l'obtention d'un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 404-26
- 3.12.** Mandat à la direction générale - Demande de soumissions pour l'acquisition d'un système de vidéoconférence
- 3.13.** Embauche d'une adjointe administrative au Greffe - Remplacement

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1.** Autorisation de dépense - Achat regroupé de produit extincteur F-500 pour le Service de sécurité incendie

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1.** Lignage des chaussées

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1.** Banque d'heures - Contrôle PM

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1.** Adoption du règlement 406-26 - CCU
- 7.2.** PIIA2026-07-01 : 54 rue Saint-Patrice - Lot 5 798 647

- 7.3. Avis de Motion et dépôt de projet du règlement no 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23
- 7.4. Avis de motion et dépôt de projet du règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23
- 7.5. Demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 1 345 981 - 64 rang Saint-Georges
8. LOISIRS ET CULTURE
9. DIVERS
10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR
11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CORRESPONDANCES
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉAMBULE

1.1. Ouverture de la séance

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-08-225

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, en retirant les points 7.3 Avis de Motion et dépôt de projet du règlement no 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23 et 7.4 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23.

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026

2026-08-226

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes payés

2026-08-227

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de juillet 2026 totalisant la somme de 38 993,71\$, en plus des salaires versés au montant de 55 894,15\$ et d'en ratifier le paiement.

	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
1	AGENCE DU REVENU CANADA- tx RÉDUIT	DAS FED TAUX RÉDUIT JUIL. 2026	4 541,20 \$
2	AGENCE DU REVENU DU CANADA-TX RÉGULIER	DAS FED TAUX REG JUILLET 2026	819,76 \$
3	BELL MOBILITE	CELL HDV ET VOIRIE JUILLET 2026	247,49 \$
4	CANVA	FRAIS ABONNEMENT ANNUEL 2026	150,00 \$
5	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIERE-RRS	COTISATION RRS JUIN 2026	6 430,00 \$
6	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION JUIN 2026	66,00 \$
7	HYDRO QUEBEC	162 RUE GABRIEL - CASERNE	307,02 \$
8	HYDRO QUEBEC	105 RUE LACROIX - VOIRIE	1 897,83 \$
9	HYDRO QUEBEC	110 TSSE BAGOT - VOIRIE	2 186,57 \$
10	HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL - PUBLIC	492,53 \$
11	HYDRO QUEBEC	11 RUE LEMONDE - VOIRIE	639,72 \$

12	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	DAS PROVINCIAL JUILLET 2026	15 230,79 \$
13	SOGETEL	TÉLÉCOMMUNICATIONS JUILLET 2026	3 042,48 \$
14	VISA DESJARDINS	FRAIS DE DÉPLACEMENT - ADMQ 2026	1 149,73 \$
15	VISA DESJARDINS	FRAIS DE DÉPLACEMENT - ADMQ 2026	1 060,05 \$
16	VISA DESJARDINS	FRAIS DE REPAS - ADMQ 2026	70,19 \$
17	VISA DESJARDINS	FRAIS DE REPAS - ADMQ 2026	27,74 \$
18	VISA DESJARDINS	PAPIER TEHRMIQUE IMPRIMANTE	49,83 \$
19	VISA DESJARDINS	CADEAU NAISSANCE EMPLOYÉ	50,00 \$
20	VISA DESJARDINS	BANDELETTES TEST EAU - VOIRIE	104,37 \$
21	VISA DESJARDINS	IMPRIMANTE THERMIQUE - BIBLIO	314,99 \$
22	VISA DESJARDINS	RECHARGE TONER - INCENDIE	115,42 \$
			38 993,71 \$

3.2. Adoption des comptes à payer

2026-08-228

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 188 238,54\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
1	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUIN 2026	609,97 \$
2	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUIN 2026	609,97 \$
3	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
4	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
5	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
6	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
7	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
8	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
9	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
10	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
11	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	419,09 \$
12	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
13	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
14	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
15	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
16	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
17	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
18	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
19	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
20	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
21	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
22	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
23	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
24	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
25	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
26	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
27	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
28	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$

29	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
30	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
31	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
32	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
33	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
34	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
35	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
36	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
37	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	765,09 \$
38	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
39	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU JUILLET 2026	580,05 \$
40	ADN COMMUNICATION	PLATEFORME WEB-LICENCE MENS.	51,68 \$
41	APUR inc.	SERV EN ÉMISSION DE PERMIS-06	14 752,21 \$
42	APUR inc.	ASSISTANCE EN URBANISME-06	5 182,21 \$
43	ARSENAL (L')	ACHAT BOUCHONS - CASERNE	470,64 \$
44	AUDREY CORBEIL	COMITÉ CPF - 09 JUILLET 2026	40,00 \$
45	BUROPRO CITATION	ACHAT PAPIERS LETTRE-BUREAU	422,19 \$
46	BUROPRO CITATION	ACHAT SURLIGNEURS BUREAU	12,42 \$
47	CARRIERE D'ACTON VALE LTEE	PIERRE CONCASSÉE 0-20 MM	312,67 \$
48	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES	FORM. ALEXANDRE MARION	360,93 \$
49	CHEMIN DE FER ST-LAURENT & ATLANTIQUE QC	ENT. PASS NIV JUIL A SEPT 2026	2 193,00 \$
50	CHUCK & CO	SERVICE D'ARCHIVAGE - AUTRE	2 414,48 \$
51	CONTROLE P.M. INC	MAIN D'OEUVRE TECHNICIEN	1 007,59 \$
52	CONTROLE P.M. INC	MAIN D'OEUVRE TECHNICIEN	20 813,84 \$
53	CONTROLE P.M. INC	SONDE D ENIVEAU DELTA PILOT	6 784,51 \$
54	ACHAT	ACHAT PINCEAUX - CPF	12,08 \$
55	COTÉ CHANTAL	COMITÉ CPF - 09 JUILLET 2026	40,00 \$
56	CREMERIE DU PARC	CARTE CADEAU SLEF ÉTÉ 2026	100,00 \$
57	CUSSON HYDRAULIQUE	BOYAU ET RACCORDS DROIT	111,61 \$
58	DEAUDELIN MARIE-JOSEE	COMITÉ CPF - 09 JUILLET 2026	40,00 \$
59	ACHAT	ACHAT CAISSES D'EAU - CASERNE	19,58 \$
60	ACHAT	NETTOYANTS ET CAFÉ- CASERNE	55,17 \$
61	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE- ASS COLL	COTISATION ASS COLL. JUIL 2026	5 626,30 \$
62	DESJARDINS SERGE	COMITÉ CCU - 9 JUILLET 2026	40,00 \$
63	DRUIDE INFORMATIQUE INC.	PROGRAMME ANTIDOTE 5 POSTES	114,98 \$
64	EMCO CORPORATION	FOURNITURES DE GARAGE	46,15 \$
65	ENTREPRISES ELECTRIQUES A & R LTEE (LES)	RÉPARATION DE MOTEUR- INCENDIE	186,51 \$
66	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU BRUTE - 01-06-2026	80,43 \$
67	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE - 20-05-2026	351,77 \$
68	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE - 03-06-2026	539,52 \$
69	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	649,84 \$
70	FERME MEDIC INC.	COURS DE CONDUITE ARGO- CASERNE	1 447,54 \$
71	FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	HEB GÉOCENTRIQ - 2026	854,72 \$
72	FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	PERMIS SOUTIEN TECHNIQUE 2026	661,11 \$

73	FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	HEBERGEMENT ROLE EN LIGNE 2026	620,18 \$
74	FRAPPIER JOSYANE	COMITÉ CPF - 09 JUILLET 2026	40,00 \$
75	GERARD DION & FILS INC.	RÉPARATION LUMIERE TSSE BAGOT	304,11 \$
76	GERARD DION & FILS INC.	RÉPARATION LUMIERE DE RUE	701,03 \$
77	GROUPE ADE INC. (LE)	DÉBOUCHÉ TUYAU SANI. - BIBLIO	1 869,73 \$
78	HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE MOBILITÉ RÉDUITE SLEF	229,95 \$
79	ACHAT	ADAPTEUR HDMI POUR ÉCRAN	12,64 \$
80	ACHAT	CABLE HDMI POUR ÉCRAN ORDI.	16,54 \$
81	ACHAT	RECHARGE RUBAN ÉTIQUETTES	24,13 \$
82	LAFLAMME PATRICE	COMITÉ CCU - 9 JUILLET 2026	40,00 \$
83	LOISIRS SAINT-LIBOIRE	REMB FRAIS D'INTERETS-JUIN2026	14 335,30 \$
84	LOISIRS SAINT-LIBOIRE	REMB FRAIS D'INTERETS-MAI 2026	15 728,97 \$
85	LOISIRS SAINT-LIBOIRE	SUBVENTION VERS 10 DE 10	14 750,00 \$
86	MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST	FORMATION CLIENTELE DIFFICILE	2 373,89 \$
87	NSLONE INFORMATIQUE	FORFAIT ANNUEL MICROSOFT 365	340,79 \$
88	NSLONE INFORMATIQUE	CONTRAT DE SERVICE #3003	1 034,78 \$
89	PAYSAGEMENT BENOIT & FRERES INC.	ENTRETIEN GAZON VERS 3 DE 6	2 299,50 \$
90	PEINTURE PREFONTAINE	ROULEAU DE RECHARGE	5,51 \$
91	PEINTURE PREFONTAINE	PEINTURE DE SIGNALISATION	115,64 \$
92	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	SAVON DESINFECTANT-INCENDIE	131,45 \$
93	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	CRÉDIT GANTS DE POMPIERS HEXA	(103,48 \$)
94	RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	QUOTE-PART VERS 3 DE 4	7 179,25 \$
95	RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	RÉSIDUS ORGANIQUES JUIL. 2026	11 644,05 \$
96	RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	RÉSIDUS DOMESTIQUES JUIL. 2026	15 257,96 \$
97	SECURITE MASKA (1982 INC.)	INSP ET RECHARGE AIR COMPRIMÉ	428,81 \$
98	SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	LOC. DÉCHIQUETEUSE A BRANCHES	353,67 \$
99	SOTECK	ENTRETIEN CLIMATISATION BUREAU	1 703,93 \$
100	SYNAIRTECH 9221-2364 QC INC.	REMPLACEMENT THERMO-POMPE	5 283,10 \$
101	THERRIEN, COUTURE S.E.N.C.R.L.	HON PROF DOSSIER 8123202-001	1 998,27 \$
102	THERRIEN, COUTURE S.E.N.C.R.L.	HON PROF DOSSIER 8123202-007	977,29 \$
103	VADNAIS CLAUDE	COMITÉ CCU - 9 JUILLET 2026	40,00 \$
			188 238,54 \$

3.3. Adoption du règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle

2026-08-229

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Claude Vadnais et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 405-26, intitulé Règlement numéro 405-26 portant sur la gestion contractuelle.

3.4. Adoption du règlement numéro 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

2026-08-230

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 407-26, intitulé Règlement 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

3.5. Adoption du règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité

2026-08-231

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 408-26, intitulé Règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

3.6. Adoption du règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau

2026-08-232

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 411-26, intitulé Règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau.

3.7. Autorisation du versement d'une compensation financière - Travaux des puits nos 5 et 6

2026-08-233

Considérant que les travaux réalisés aux puits nos 5 et 6 ont occasionné des impacts donnant droit à une compensation financière;

Considérant que le montant de cette compensation a été établi à partir de l'analyse réalisée par le Groupe Conseil UDA;

Considérant que les montants recommandés figurent au tableau 8.1 intitulé *Résumé des compensations des impacts temporaires et récurrents*;

Considérant que ce tableau établit une compensation de 595 \$ pour le puits no 5 et de 10 351 \$ pour le puits no 6;

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu d'autoriser le versement des compensations financières de 595 \$ pour le puits no 5 et de 10 351 \$ pour le puits no 6, conformément aux recommandations du Groupe Conseil UDA.

3.8. Autorisation du versement d'une prime temporaire pour l'attribution de responsabilités additionnelles durant le congé de maternité de la directrice adjointe

2026-08-234

Considérant le départ en congé de maternité de la directrice adjointe;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations et de maintenir la qualité des services pendant cette période;

Considérant que Mme Stefany Bunel possède les compétences pour assumer, de façon temporaire, une partie des responsabilités de la directrice adjointe;

Considérant les responsabilités additionnelles qui lui seront confiées durant cette période;

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu:

Que le conseil autorise le versement d'une prime temporaire à Mme Stefany Bunel en reconnaissance des responsabilités supplémentaires qu'elle assumera afin de soutenir la direction et d'assurer la continuité des opérations durant le congé de maternité de la directrice adjointe;

Que cette prime soit versée à compter du 30 juillet 2026 et demeure applicable jusqu'au retour en fonction de la directrice adjointe, conformément aux modalités déterminées par la direction.

3.9. Dépôt des états financiers et du vérificateur externe

2026-08-235

L'auditeur, monsieur Danny Coderre, C.P.A., nous a remis son rapport financier annuel de 2025, qui présente des revenus de **5 043 366\$**, des dépenses de **5 154 607\$**, plus l'amortissement sur les immobilisations de **783 936\$**, moins des affectations de **153 603\$** et un remboursement de dette de **179 400\$** laissant un excédent des revenus comparativement aux dépenses de **339 692\$** au 31 décembre 2025.

L'auditeur, monsieur Danny Coderre, C.P.A., nous remet également son rapport pour l'année 2025.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte des états financiers 2025 tels que déposés et de procéder au paiement des honoraires professionnels de l'auditeur.

3.10. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financiers et du vérificateur

2026-08-236

Le maire suppléant dépose le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Pour faire suite à ce dépôt, il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit diffusé dans le journal le Reflet et sur le site internet de la municipalité, le rapport du maire 2025.

3.11. Autorisation au directeur général pour l'obtention d'un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 404-26

2026-08-237

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt no 404-26 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour l'acquisition d'un bâtiment;

Considérant que le règlement d'emprunt no 404-26 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 juillet 2026;

Considérant que la municipalité doit procéder au financement temporaire de cette acquisition en attendant la mise en place du financement permanent prévu au règlement d'emprunt;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires auprès d'une institution financière afin d'obtenir un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 404-26;

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu:

Que le conseil municipal autorise le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des institutions financières afin d'obtenir un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 404-26 visant l'acquisition d'un bâtiment;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents requis et à poser tous les gestes nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

3.12. Mandat à la direction générale - Demande de soumissions pour l'acquisition d'un système de vidéoconférence

2026-08-238

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer les moyens technologiques utilisés lors des séances du conseil;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un système de vidéoconférence permettant la captation et la diffusion des séances du conseil;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la direction générale à solliciter des soumissions auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'un système de vidéoconférence permettant la captation et la diffusion des séances du conseil, puis à présenter les résultats au conseil municipal pour décision.

3.13. Embauche d'une adjointe administrative au Greffe - Remplacement

2026-08-239

Considérant le départ en congé maternité de la directrice générale adjointe et la nécessité de prévoir un soutien temporaire pour assurer la continuité des activités administratives;

Considérant qu'une offre d'emploi d'une durée de 15 mois avec possibilité d'évolution a été publiée afin de pourvoir ce remplacement;

Considérant qu'un processus de recrutement a été effectué et que les candidatures reçues ont été analysées.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Madame Myriam Desjardins B. au poste d'adjointe administrative au Greffe de la Municipalité de Saint-Liboire, à compter du 31 août, pour la durée du remplacement liée au congé de maternité de la directrice générale adjointe, sous réserve de la période probatoire prévue à l'entente de travail;

De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;

De l'autoriser, dans le cadre de ses fonctions, à signer les documents administratifs pour lesquels une délégation de signature lui est accordée, conformément aux règlements, politiques et résolutions de la Municipalité;

D'autoriser la signature d'une entente de travail avec le directeur général et greffier-trésorier;

D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine;

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. Autorisation de dépense - Achat regroupé de produit extincteur F-500 pour le Service de sécurité incendie

2026-08-240

Considérant que la mousse extinctrice actuellement utilisée par le Service de sécurité incendie est arrivée à expiration et doit être remplacée;

Considérant que la MRC procède à un achat regroupé de produit extincteur F-500;

Considérant que le Service de sécurité incendie recommande l'achat de 10 gallons de produit extincteur F-500 afin d'assurer le maintien de ses équipements et de sa capacité d'intervention;

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu :

D'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat de dix (10) gallons de produit extincteur F-500, dans le cadre de l'achat regroupé organisé par la MRC, afin de remplacer la mousse extinctrice expirée.

D'autoriser une dépense de **640,00 \$**, plus les taxes applicables, pour cette acquisition, laquelle sera imputée au poste budgétaire approprié;

D'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire et à effectuer le paiement de la facture conformément aux modalités de l'achat.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1. Lignage des chaussées

2026-08-241

Considérant que la municipalité doit procéder à l'octroi d'un contrat pour les travaux de lignage des chaussées;

Considérant les recommandations et les informations fournies

Considérant les deux soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter les prix à l'unité de la soumission de Lignes Maskana uniquement pour la réalisation des travaux suivants ;

- logo piste cyclable;
- le marquage des traverses de piétons;
- le marquage au sol des inscriptions « 30 km/h » et « 50 km/h »;
- ligne d'arrêt;
- lignes pointillées;
- ligne simple continue jaune;
- ligne double continue;
- ligne double continue et pointillée;

d'autoriser un budget maximal de 15 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de ces travaux, conformément au montant prévu au budget;

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de cette dépense conformément au contrat, pour les travaux ci-dessus décrits.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1. Banque d'heures - Contrôle PM

2026-08-242

Considérant que la surveillance et le contrôle des postes de pompage ainsi que de l'usine de filtration sont essentiels au bon fonctionnement des installations;

Considérant qu'il est opportun de maintenir une banque d'heures disponible afin d'assurer une intervention rapide et efficace lorsque des besoins se présentent;

Considérant qu'il est nécessaire de finaliser la mise en place et l'optimisation des systèmes de contrôle et de surveillance à distance;

Il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Claude Vadnais, et résolu :

Que le conseil autorise l'ajout de 150 heures à la banque d'heures de Contrôle P.M., au taux de 94,74 \$ de l'heure, taxes en sus, afin de combler les besoins futurs concernant les travaux généraux des postes de pompes ainsi que de l'usine de filtration.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. Adoption du règlement 406-26 - CCU

2026-08-243

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Claude Vadnais et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 406-26, intitulé Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 406-26.

7.2. PIIA2026-07-01 : 54 rue Saint-Patrice - Lot 5 798 647

2026-08-244

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition d'une résidence bifamiliale isolée sur le lot 5 798 647 conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour permettre un agrandissement du stationnement situé sur les lots 1 346 135, 1 346 192, 5 798 647 et 5 798 648 ;

Considérant que le manque d'espace de circulation dans la cour arrière du commerce, principalement situé sur le lot 1 346 135, ne permet pas l'aménagement de stationnement en cour arrière ;

Considérant que les objectifs et critères de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Claude Vadnais et résolu d'accepter la demande de PIIA pour l'aménagement du stationnement au 54 rue Saint-Patrice à la condition de :

- Prévoir l'aménagement d'au moins trois arbres à proximité du lot 1 345 609, présentement occupé par une résidence unifamiliale ;
- Prévoir l'aménagement des cases de stationnement en façade selon une disposition parallèle à la rue plutôt qu'en disposition perpendiculaire, afin que les manœuvres possibles de sortie puissent être effectuées de façon sécuritaire ;
- Élargir les zones végétales en façade prévu sur le plan actuel;
- Prévoir un accès piétonnier ;
- Bien définir les démarcations des accès au stationnement, des allées de circulation et du passage piéton;
- Prévoir des murets verticaux afin de délimiter le stationnement en façade de ceux situés sur les côtés.

- Déposer, avant la séance plénière du 28 juillet 2026, un plan à jour et conforme respectant tous les points mentionnés précédemment ;

7.3. Avis de Motion et dépôt de projet du règlement no 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23

RETIRÉ

7.4. Avis de motion et dépôt de projet du règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23

RETIRÉ

7.5. Demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 1 345 981 - 64 rang Saint-Georges

2026-08-245

Considérant qu'une demande d'autorisation a été soumise à la Municipalité relativement à l'utilisation d'un ou de plusieurs lots à une fin autre que l'agriculture;

considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la demande ainsi que de l'analyse de l'inspecteur municipal;

considérant que l'usage projeté consiste à l'entreposage de machinerie par une entreprise sylvicole dont les activités ne sont pas exercées sur le terrain visé;

considérant que cet usage est autorisé dans la zone A-16 où est situé l'immeuble visé par la demande;

considérant que les usages sont autorisés dans cette zone s'ils bénéficient de droits acquis ou d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec accordée avant le 18 septembre 2003;

considérant que le paragraphe 1 du troisième alinéa de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit que la Commission peut notamment prendre en considération un avis de non-conformité au règlement de zonage municipal;

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu :

que le conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande présentée par Broyage RM inc. dans le dossier 455342;

que cette recommandation est fondée sur le fait que l'usage demandé est conforme au règlement de zonage en vigueur, puisqu'il constitue un usage autorisé dans la zone A-16;

8. LOISIRS ET CULTURE

9. DIVERS

10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CORRESPONDANCES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-08-246

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.



Yves Winter, Maire



Sylvain Laplante, Directeur général